

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 21 Mai 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. GUIHOT Nathalie*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. POINTEAU Jean-Luc et FLIPPOT Jacky.

OBJET :	<i>Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - itinéraire « La Vélodyssée – Section de Blain »</i>
----------------	--

N° 2015 / 05 / 01

*Monsieur Jacky FLIPPOT, adjoint à la Culture – Tourisme – Patrimoine, porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune de Blain pour l'inscription de l'itinéraire « **La Vélodyssée – Section de Blain** » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Cet itinéraire s'étend sur la Commune de Blain.*

Il informe le Conseil que cet itinéraire proposé n'emprunte pas de chemin rural appartenant au patrimoine privé de la Commune.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Départemental. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la Commune doit informer le Conseil Départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal,

- ✓ *DEMANDE au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire « **La Vélodyssée – Section de Blain** » au PDIPR.*
- ✓ *SOLLICITE le Département pour une subvention.*

.../...

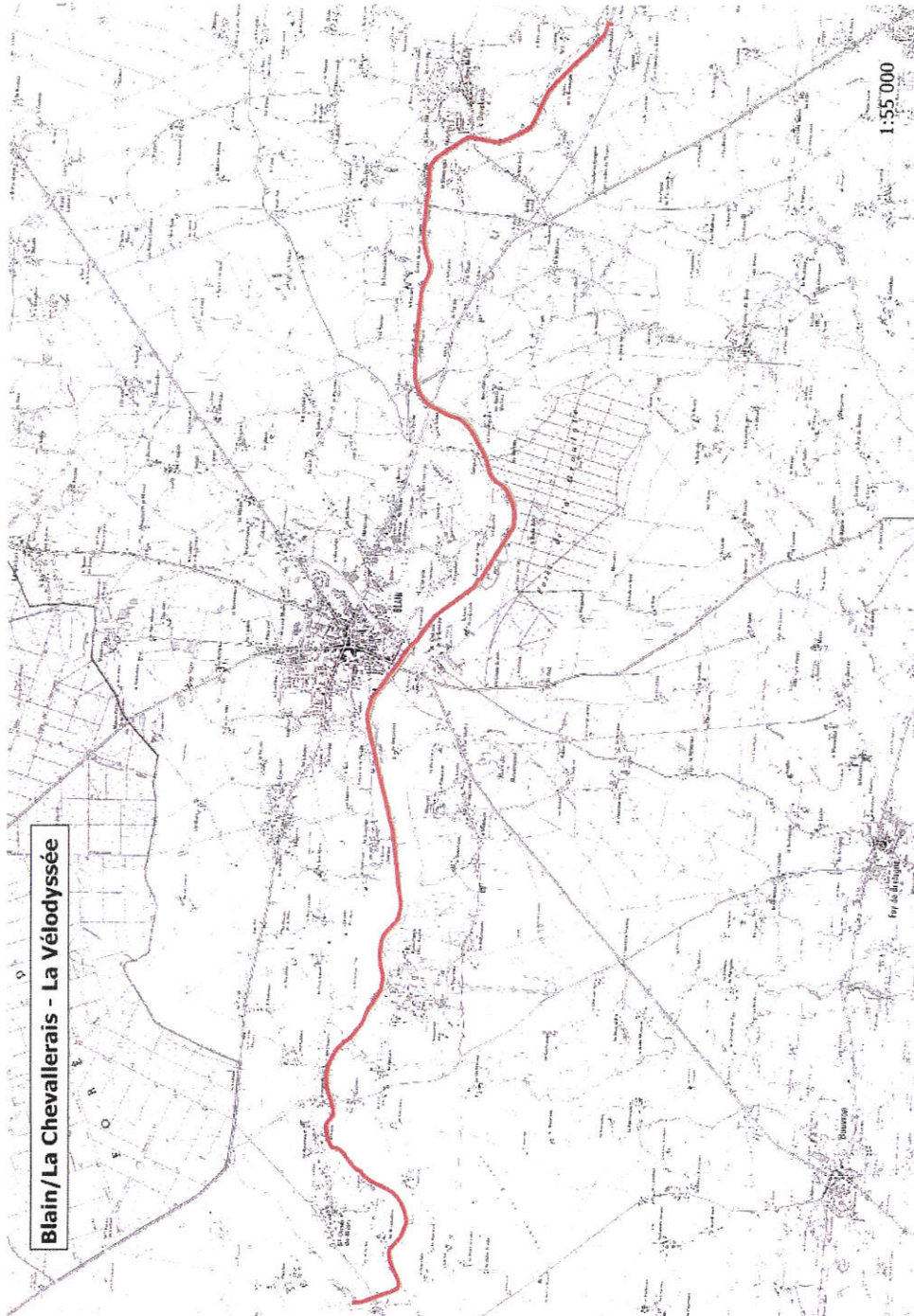
Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers inscrits au PDIPR.

Le tracé sur carte IGN au 1/25 000ème est annexé à la présente délibération.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Juin 2015,
Le Maire,





Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150528-CM-2015-05-01-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2015
Date de réception préfecture : 01/06/2015